

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### CHARTRE DE MOBILISATION POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS : UNE TRENTAINE DE NOUVEAUX SIGNATAIRES S'ENGAGENT !

*À l'occasion du Congrès de l'Unis, ce 2 octobre 2015, de nouveaux syndics professionnels ont signé la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés.*

Paris, le 2 octobre 2015

Ce 2 octobre à Strasbourg, c'est dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Congrès de l'Union des Syndicats de l'Immobilier, lieu de rencontre et d'échange des acteurs du secteur de l'Immobilier, que le Plan Bâtiment Durable a recueilli plus d'une trentaine de nouvelles signatures de la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés.

Ces syndics professionnels de Strasbourg et sa région ainsi que les présidents de pôles Unis des quatre coins de la France se sont engagés à promouvoir les enjeux de la transition énergétique et à la réalisation d'audits énergétiques ambitieux à l'occasion des prochaines assemblées générales de copropriété.

#### **L'engagement de ces nouveaux syndics professionnels porte à 115 le nombre de signataires de la charte.**

Lancée le 24 mars 2015 à Paris, cette charte de mobilisation portée par le Plan Bâtiment Durable a permis la mise en mouvement des syndics professionnels de Paris, Marseille, Lyon et sa région et aujourd'hui Strasbourg. Cette nouvelle déclinaison régionale confirme l'engagement des acteurs de la filière sur l'ensemble du territoire.

#### **Une démarche volontaire d'information et d'action pour la rénovation énergétique des copropriétés**

Avec plus de 8,5 millions de logements en copropriété au niveau national, la rénovation énergétique de ce segment du parc résidentiel constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre des objectifs d'efficacité énergétique dans le secteur du Bâtiment.

Par leurs signatures, les syndics déclarent s'engager dans l'accompagnement de leurs membres afin que soit lancé un processus volontaire et coordonné de rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété. Ils s'engagent également à informer les syndicats de copropriétaires des enjeux de la rénovation énergétique et de l'amélioration générale de la copropriété et proposer de manière anticipée la réalisation des audits énergétiques ou DPE collectifs obligatoires.

Télécharger la charte [ici](#)

---

#### **Contact presse**

Anne-lise Deloron-Rocard  
01 40 81 33 05 / 06 59 46 99 00  
anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr  
www.planbatimentdurable.fr